

VILLE DE RIORGES

N° 2_9

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 NOVEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 novembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR	Véronique MOUILLER
Alain CHAUDAGNE	André CHAUVET
Stéphane JEVAUDAN	Alain ASTIER
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Thierry ROLLET	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Pascale THORAL
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYM CZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-2_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE RIORGES
A LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL
SUR LA ZAC DU PONTET 2010
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC OPHEOR
APPROBATION**

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et au regard de l'article L.431-4 al.1 du Code de la construction et de l'habitat, la ville de Riorges accorde des participations financières aux organismes HLM, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux sur son territoire. Ces aides sont octroyées au titre de la participation à l'équilibre d'opérations.

OPHEOR, office public de l'habitat, s'est engagé en 2013 à réaliser un programme de construction de 27 logements locatifs sociaux sur la ZAC du Pontet 2010, rue des Noyers, dénommé "Grand Chemin. Il a sollicité une participation de 175 500 € afin d'assurer des conditions financières équilibrées pour ce projet.

Par délibération du 2 juillet 2015, une convention a été conclue avec OPHEOR pour fixer les modalités administratives et financières du versement de l'aide accordée par la ville de Riorges auprès du bailleur social.

En raison d'un retard dans le démarrage des travaux, l'échéancier de paiement doit être modifié et constitue l'objet de l'avenant n° 1 à la convention précitée. Désormais, les versements se feront en 2017, 2018 et 2019, à raison de 60 000 € les deux premières années et le solde la troisième."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant n° 1 à la convention financière passée avec OPHEOR, portant sur l'échéancier de paiement, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 20 novembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-2_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017